

Trésorerie Générale . Avenue Janvier. 35021 Rennes cédex.

Tel : 02 99 79 80 87 .

Internet : <http://www.tresor.cgt.fr/35>

E-Mail : cgt.035@cp.finances.gouv.fr

MALAISE MALAISE

Ces derniers jours les événements évoluent à grande vitesse au Département Informatique concernant son avenir mais surtout sans qu'il y ait un cap précis et en pilotage automatique. Tout ceci se ressent sur les conditions de travail et l'ambiance.

ACCORD : finalement après moultes péripéties dignes du Guignol ou du Feydeau (enfin dans ces derniers on trouvait du talent) le D.I.T. de Rennes travaillerait sur le projet Accord1 bis puis le nouvel Accord. **Mais tout cela est entouré du flou le plus complet.** Tandis que le projet Accord 2, annoncé comme la vitrine informatique pour les dépenses des ordonnateurs, est tombé à l'eau, la C.P. travaille sur un tout nouveau projet Accord. Cela signifie que Accord 1 bis a encore une durée de vie conséquente et que Le Ministère devra LOLFISER les applications existantes (NDL..) , on imagine bien l'usine à gaz. Le D.I.T de Rennes travaillerait de plus en binôme avec l'A.C.C.T, actuelle prestataire de service pour ACCORD, mais on ne le sait pas et la Direction encore moins, comment les 2 D.I.T. vont travailler ensemble sur une même application et les mêmes fichiers. **Y aura-t-il un D.I. travaillant le matin, l'autre l'après midi, ou alors un D.I.T. ne sera-t-il là que pour occuper les programmeurs sur une application virtuelle.** Les explications peu convaincantes de la Direction lors de la réunion du vendredi 1er octobre ne font que renforcer cette impression.

Lors de cette réunion la Direction a fait connaître après des entretiens individuels, les noms des heureux lauréats de la première vague de formation ACCORD. Le dialogue social vanté par la Direction est absent. le minimum est d'annoncer aux collègues les décisions qui les concernent. Les collègues choisis pour la première vague de formation l'ont appris au dernier moment... quant aux autres, des bribes d'information leur sont parvenues peu à peu. Voilà ce qu'est le véritable dialogue social, des collègues convoqués pour la forme pour un entretien, mais dont la nouvelle affectation est déjà décidée.

De plus les collègues peuvent légitimement s'inquiéter sur la 2ème et 3ème vague de formation, la Direction n'a aucune idée de la façon dont cela va se mener. Sans assurance actuelle de la

Direction, après avoir bien pressuré les collègues restants sur les application GCOS, **quel avenir restera-t-il aux collègues** dans la nouvelle application ?

De plus, cela se complique avec l'arrivée des programmeurs de la redevance dans notre Département Informatique, si la réforme de leur service aboutit. Y aura t-il de la place pour tout le monde sur le nouveau projet Accord ? il est permis d'en douter. **Il est permis aussi de douter de l'avenir des collègues cadre C** dans ce projet, aucun ne faisant partie de la première vague. La DIRECTION nous rétorque que nous voyons le mal partout, mais n'entretient-elle pas ce doute et ces questions ? D'ailleurs la Direction agit dans l'urgence et n'apporte aucune réponse sérieuse dans ces grands messes quand les intervenants ne disent pas tout et son contraire à une même question posée 2 fois différemment.

NOUVEAU D.I. : le déménagement est prévu au cours du week-end du 21 au 24 janvier 2005. Une visite organisée par la Direction nous a permis de faire un état des lieux.

Concernant le Centre d'Encaissement de Rennes :

Les noms des régions gérées par le C.E.R. seront bientôt connues.

La salle de travail, impressionnante avec des machines à l'énorme capacité de traitement s'apparente à une usine, mais pour la Direction pas d'inquiétude il n'y aura pas trop de bruit, ce qui n'est pas prouvé, aucun test n'a été effectué pour mesurer les décibels lors du fonctionnement en période de pointe (400 000 plis par jour).

La Direction nous certifie que les agents auront des protections ; il est bon de savoir que certaines lésions auditives sont rédhibitoires. Un fort travail de manutention sera exigé, et il est prévisible qu'en période d'échéance les horaires soient extensibles de 7 heures à 19 heures, **rendement oblige**.

Concernant **la question des pauses** la Direction répond sans rire que les agents changeront de poste au cours de la journée...sous entendu ils ne seront pas tout le temps debout mais seront ensuite assis pour passer les chèques et pourront ainsi se reposer, ou participer au traitement manuel, qui sera une part importante du travail. Les machines ultra modernes, ne peuvent traiter que les enveloppes réglementaires et au contenu conforme. Les autres, notamment celles contenant (1 chèque, 1 tip + 1 agraphe, + 1 autre document) seront traitées manuellement.

C'est ce que l'on doit appeler les traitement des ressources humaines, nouveau vocable à la mode dans notre Direction.

Le service des pensions ne déménagerait pas tout de suite, enfin cela peut changer, ce qui est vrai le vendredi à 15 heures ne l'est plus le lundi à 10 heures.

Il est légitime que les agents se posent des questions sur leur avenir, remise en cause des missions, C.H.D., fermeture de services, restructuration sont un leitmotiv incessant. Il est légitime de s'interroger sur l'existence du Trésor Public.